



## INTERVIEW

MICHEL HUNAULT, DÉPUTÉ NOUVEAU CENTRE DE LOIRE-ATLANTIQUE

# « Nous devons rendre obligatoire l'assurance-dépendance »

Cela fait près de dix ans que Michel Hunault, fondateur du groupe assurance de l'Assemblée nationale, s'intéresse à la dépendance. D'où le dépôt de plusieurs propositions de loi ces dernières années pour inciter à la souscription de produits d'assurance dédiés. Alors que la très attendue réforme du « cinquième risque » est prévue pour cette année, le député explique aux « Echos » pourquoi il considère désormais qu'il faut rendre cette assurance obligatoire, avec possibilité de transmission des droits acquis aux héritiers.

## Pensez-vous que la réforme gouvernementale, telle qu'elle s'annonce, permettra de régler la question du financement de la dépendance ?

Aujourd'hui, la situation n'est pas satisfaisante pour près de 1 million de personnes, et cela ne devrait guère s'améliorer compte tenu des projections démographiques. Je suis intervenu à plusieurs reprises à l'Assemblée, mais l'on m'a à chaque fois renvoyé à la réforme du cinquième risque. Or les quatre branches de la Sécurité sociale étant dans le rouge, il est illusoire de penser que le problème sera réglé avec la création d'une cinquième branche !

Compte tenu des échéances électorales, mettons à profit l'an-

née 2010 pour trouver un consensus sur le dossier de la dépendance au regard des enjeux humains qu'il représente.

## Que proposez-vous ?

On fait financer par les retraités le financement de la dépendance, ce qui est totalement incohérent, car c'est un risque que l'on connaît, qui intervient en fin de vie, et que l'on peut donc traiter par une mutualisation anticipée. J'ai longtemps milité en faveur d'incitations financières et fiscales à la souscription de contrats d'assurance-dépendance. Mais près de 3 millions de personnes

Selon mes calculs, cela coûterait environ 17 euros par mois si on cotise à partir de quarante ans.

ont souscrit sans incitation, et l'on m'a souvent avancé que la moitié de la population, en France, ne paie pas d'impôt.

Pour concilier l'exigence de solidarité nationale, matérialisée par l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), et la néces-

sité d'être efficace dans la généralisation de la couverture de ce risque, il me semble aujourd'hui que nous devons rendre obligatoire l'assurance-dépendance, en permettant la déductibilité des primes sous certaines conditions à déterminer. Un système mixte de cette nature répond plus à la mentalité des Français. Selon mes calculs, cela coûterait environ 17 euros par mois si on cotise à partir de quarante ans.

## Que deviendra l'APA ?

Il faut réserver l'APA aux plus démunis. Les conseils généraux, qui en financent l'essentiel et la gèrent, ne peuvent pas supporter un poids plus lourd. Ce que je propose ne coûtera rien à l'État.

## Cette assurance obligatoire, comment la rendre acceptable ?

Il faut que les assurés puissent savoir avec certitude où va l'argent et qu'ils aient des gages de qualité de la prestation versée. Cela passe d'abord par le contenu même du contrat d'assurance, qui doit obéir à un cahier des charges très strict élaboré sous l'égide du législateur, puis géré de façon tripartite entre l'État, les assureurs et les partenaires sociaux.

La sécurisation de l'épargne passe aussi par la transmissibilité des droits à dépendance ainsi ac-



Michel Hunault.

quis. Si l'on meurt en bonne santé, ce qui a été accumulé doit pouvoir être transmis aux ayants droit, à condition de rester affecté à la dépendance.

Enfin, il faut distinguer la prestation en numéraire et la qualité des services rendus. Cela renvoie à la problématique du développement de la filière des services à la personne. Il faut une vraie réflexion sur la certification et la formation des aidants. Avec, à la clef, la création de plusieurs dizaines de milliers d'emplois.

PROPOS RECUEILLIS PAR  
GÉRALDINE VIAL